

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025****N°DCM-2025-075****OBJET :****DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC**

RPQS 2024

Assainissement collectif

Suez

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du deux septembre 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD -
M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE -
M. POCHON - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par M. PERREAULT -
Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES -
Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté
par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD -
Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Danielle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément au décret n°2005-236 en date du 14 mars 2005 qui prévoit que le R.P.Q.S. relatif à l'assainissement collectif doit être approuvé par le conseil municipal ;

Monsieur JACQUARD confirme aux conseillers municipaux que l'entreprise SUEZ a transmis son rapport annuel du délégataire qui reprend notamment la synthèse de l'année, la présentation du service, la qualité du service, et les comptes de la délégation. Le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif a été envoyé à chaque conseiller municipal avec la convocation. Il propose de l'approuver ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2024.

Ainsi délibéré le 8 septembre 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Danielle SOUPE



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : **18 SEP. 2025**

Et dépôt en Préfecture

Le : **18 SEP. 2025**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.